

# Classification de Déchets

Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „  
benötigt.

Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „  
benötigt.

## A qui est destinée la classification des déchets?

- L'administration ;
- Les établissements publics ;
- Les collectivités territoriales (communes, départements, régions)
- Les entreprises qui produisent, importent, exportent, des déchets exploitent des installations d'incinération, de co-incinération, de traitement physico-chimique ou biologique, de stockage, collectent, transportent, se livrent à des opérations de courtage ou de négoce de déchets.

## La désignation complète du déchet

Il existe plus de 600 désignations de déchets.

Les déchets sont identifiés par un code à 6 chiffres, dont

les deux premiers chiffres sont ceux de la catégorie d'origine et

les deux suivants sont ceux du regroupement intermédiaire à laquelle appartient le déchet considéré.

### Exemple

Une usine de production de voitures peut produire des déchets relevant notamment des chapitres

- 12 Déchets de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et des matières plastiques
- 11 Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux
- 08 déchets provenant de la FFDU de produits de revêtements, mastics et encres d'impression

Division de certaines catégories: les „catégories miroirs“

L'une classée en déchet dangereux et l'autre en non dangereux en fonction de la présence ou non de substances dangereuses dans le déchet.

L'ensemble de ces catégories dédoublées est appelé „catégories miroirs“

## Exemple

11 01 09 dd	boues et gâteaux de filtration contenant des substances dangereuses
11 01 10	boues et gâteaux de filtration autres ceux visés à la rubrique 11 01 09

Les phrases de risque R, en correspondance avec les critères H (substances dangereuses) permettent de déterminer si le déchet relevant de la catégorie miroir, est ou non un déchet dangereux.

## Les critères de dangerosité „H“

**H1** « Explosif » : substances et préparations pouvant exploser sous l'effet de la flamme ou qui sont plus sensibles aux chocs ou aux frottements que le dinitrobenzène

**H2** « Comburant » : substances et préparations qui, au contact d'autres substances, notamment de substances inflammables, présentent une réaction fortement exothermique

**H3-A** « Facilement inflammable » : substances et préparations :

- à l'état liquide (y compris les liquides extrêmement inflammables), dont le point d'éclair est inférieur à 21° c, ou
- pouvant s'échauffer au point de s'enflammer à l'air à température ambiante sans apport d'énergie, ou
- à l'état solide, qui peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer après l'éloignement de la source d'inflammation, ou
- à l'état gazeux, qui sont inflammables à l'air à une pression normale, ou
- qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, produisent des gaz facilement inflammables en quantités dangereuses

## Les critères de dangerosité „H“

**H3-B** « Inflammable » : substances et préparations liquides, dont le point d'éclair est égal ou supérieur à 21° C et inférieur ou égal à 55° C

**H 4** « Irritant » : substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau et les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire

**H5** « Nocif » : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner des risques de gravité limitée

**H6** « Toxique » : substances et préparations (y compris les substances et préparations très toxiques) qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent entraîner des risques graves, aigus ou chroniques, voire la mort

**H7** « Cancérogène » : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire le cancer ou en augmenter la fréquence

**H8** « Corrosif » : substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers

## Les critères de dangerosité „H“

**H9** « Infectieux » : matières contenant des microorganismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou on a de bonnes raisons de croire qu'ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants

**H10** « Toxique pour la reproduction » substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence d'effets indésirables non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives

**H11** « Mutagène » : substances et préparations qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence

**H12** Substances et préparations qui, au contact de l'eau, de l'air ou d'un acide, dégagent un gaz toxique ou très toxique

**H13** Substances et préparations susceptibles, après élimination, de donner naissance, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-avant

**H14** « Ecotoxique » : substances et préparations qui présentent ou peuvent présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement

# Classification de Déchets

- I. - En ce qui concerne les propriétés H 3 à H 8, H 10 et H 11, sont, en tout état de cause, considérés comme dangereux les déchets présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
  - 1° Leur point d'éclair est inférieur ou égal à 55 ° C ;
  - 2° Ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme très toxiques à une concentration totale égale ou supérieure à 0,1 % ;
  - 3° Ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme toxiques à une concentration totale égale ou supérieure à 3 % ;
  - 4° Ils contiennent une ou plusieurs substances classées comme nocives à une concentration totale égale ou supérieure à 25 % ;
  - 5° Ils contiennent une ou plusieurs substances corrosives de la classe R 35 à une concentration totale égale ou supérieure à 1 % ;
  - 6° Ils contiennent une ou plusieurs substances corrosives de la classe R 34 à une concentration totale égale ou supérieure à 5 % ;
  - 7° Ils contiennent une ou plusieurs substances irritantes de la classe R 41 à une concentration totale égale ou supérieure à 10 % ;
  - 8° Ils contiennent une ou plusieurs substances irritantes des classes R 36, R 37, R 38 à une concentration totale égale ou supérieure à 20 % ;



# Classification de Déchets

- 9° Ils contiennent une substance reconnue comme étant cancérogène, des catégories 1 ou 2, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % ;
- 10° Ils contiennent une substance reconnue comme étant cancérogène, de la catégorie 3, à une concentration égale ou supérieure à 1 % ;
- 11° Ils contiennent une substance toxique pour la reproduction, des catégories 1 ou 2, des classes R 60, R 61 à une concentration égale ou supérieure à 0,5 % ;
- 12° Ils contiennent une substance toxique pour la reproduction, de la catégorie 3, des classes R 62, R 63 à une concentration égale ou supérieure à 5 % ;
- 13° Ils contiennent une substance mutagène, des catégories 1 ou 2, de la classe R 46 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % ;
- 14° Ils contiennent une substance mutagène de la catégorie 3 de la classe R 40 à une concentration égale ou supérieure à 1 %.

On trouve globalement trois grandes catégories de déchets dangereux

1. Les déchets organiques: solvant huiles etc
2. Les déchets minéraux liquides : acides, bases, bains de traitement de surface etc
3. Les minéraux solides: sables de fonderie, sels de trempe

Au niveau du traitement, on peut distinguer quatre grandes orientations

1. La valorisation, énergétique ou matière
2. La neutralisation et la stabilisation
3. Le stockage, qui concerne certains déchets spéciaux qui sont stabilisés
4. L'incinération sans récupération d'énergie

Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „  
benötigt.

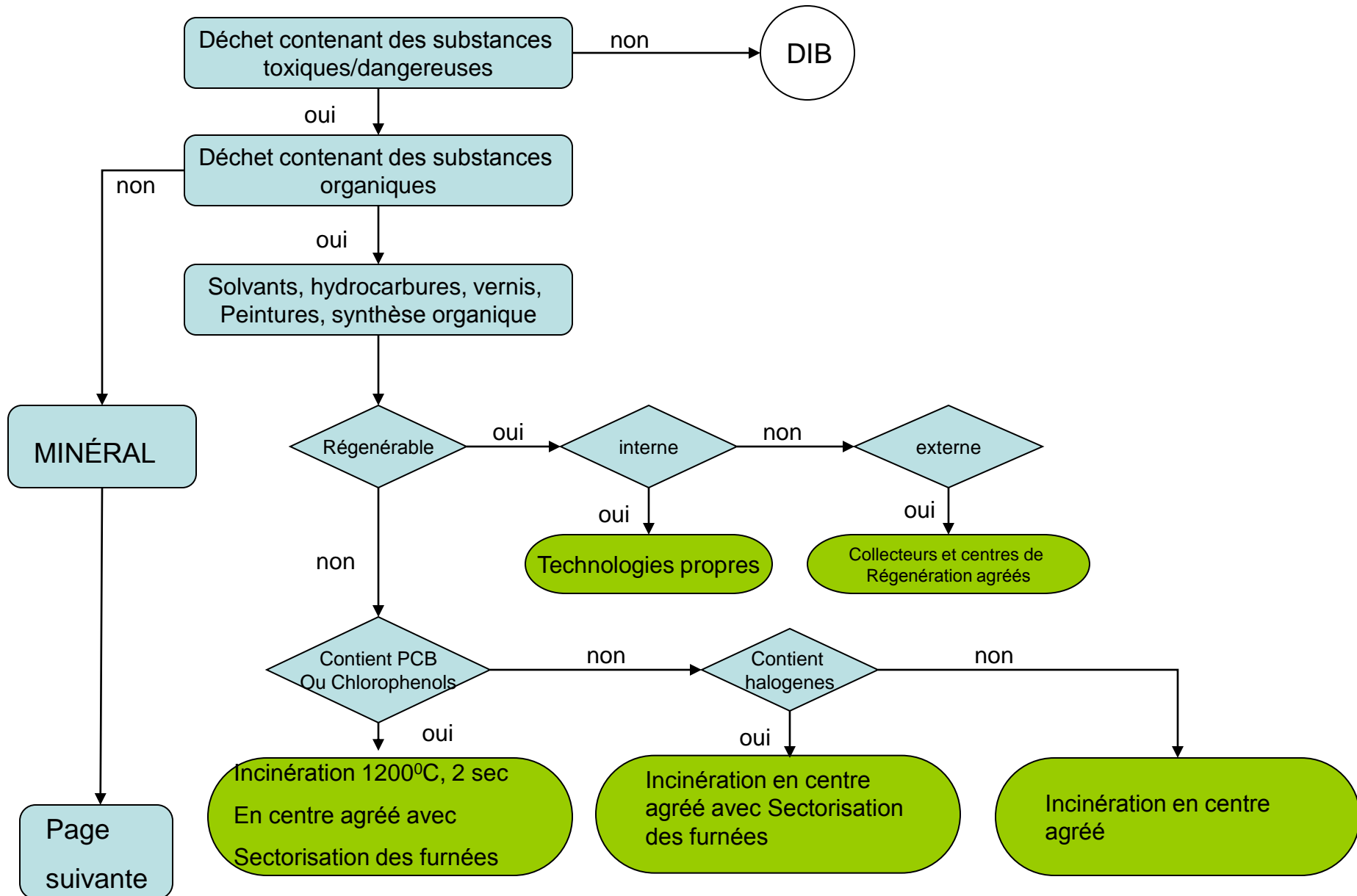
# Classification de Déchets

Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „“  
benötigt.

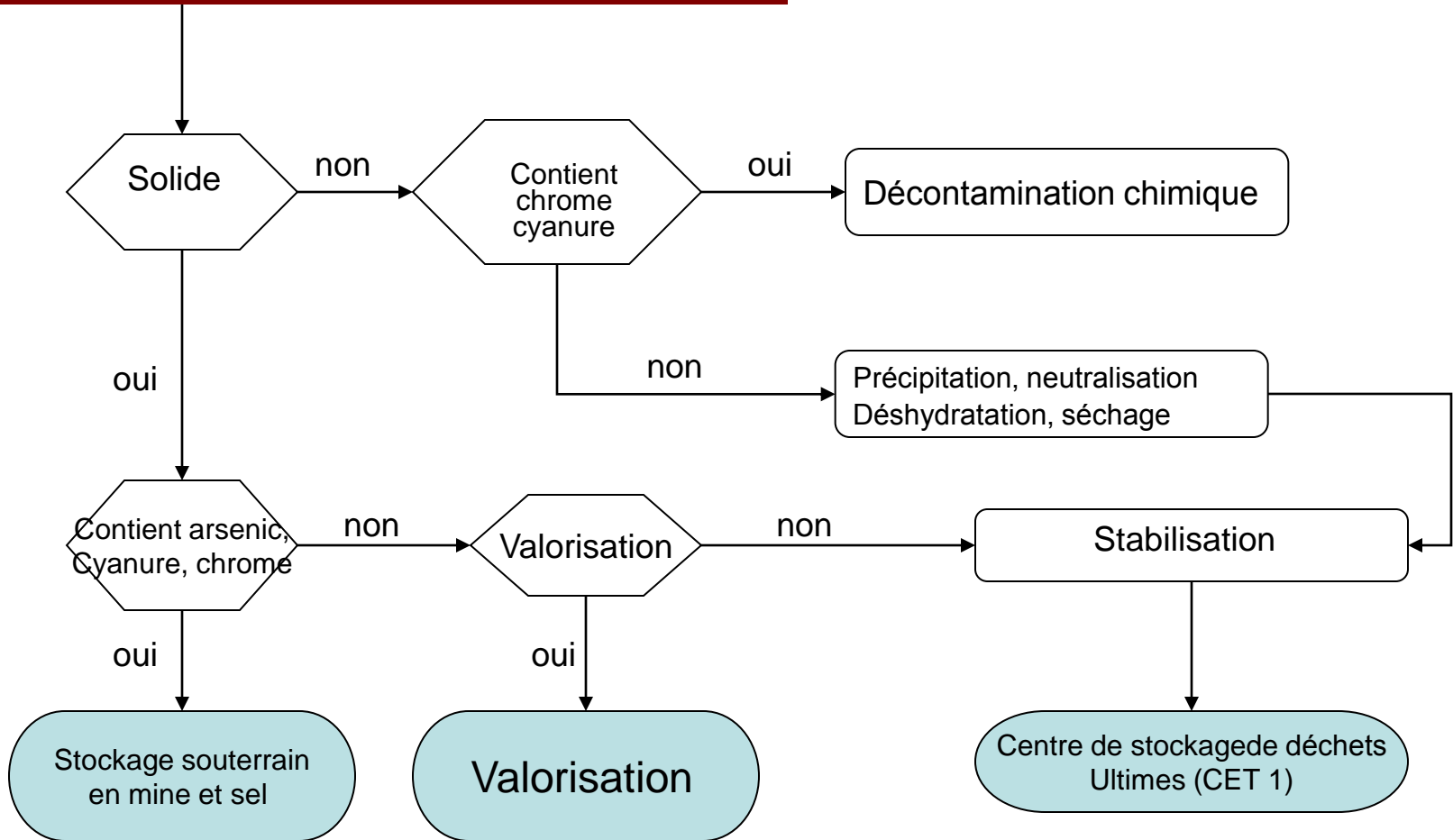
# Classification de Déchets

Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „  
benötigt.

# Classification de Déchets

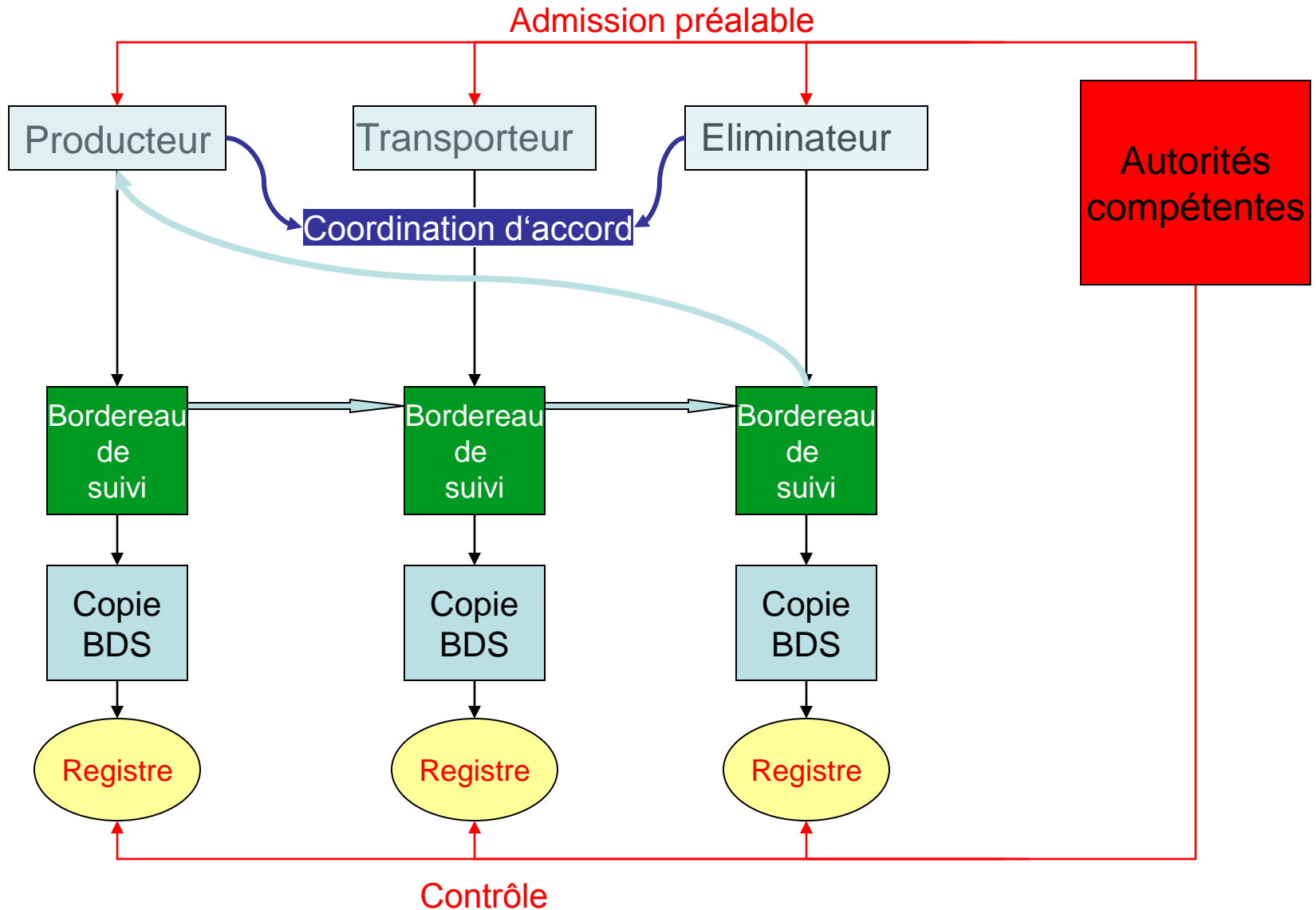


# Classification de Déchets





# La trace des déchets spéciaux



Zur Anzeige wird der QuickTime™  
Dekompressor „  
benötigt.